

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize juin, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, Mme HASCOET Caroline, M. MAZURE Mathias, M. GAUTIER Gaël, Mme RUILLE Isabelle (arrivée à 20h55), M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas, M. TOUCHARD Fabien, M. GÉRARD Bastien et M. CHAUVEAU Didier.

Secrétaire de séance : Mme HASCOET Caroline

Date de convocation : 08/06/2023

Date d'affichage : 08/06/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 11

ORDRE DU JOUR

- Tarifs restaurant scolaire 2023-2024
- Devis réfection salle CM
- Avenir salle des fêtes actuelle
- Affaires diverses

AJOUT ORDRE DU JOUR

- Devis éclairage mairie
- Participation communes frais de fonctionnement école enfants hors SIVOS

**TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE
A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2023
(2023-06-01)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Conseil Communautaire a décidé le 31 mai 2023 de fixer les tarifs des repas de La Cuisine comme suit :

- prix de vente repas maternelles : 3,22 € ht – 3,40 € ttc
- prix de vente repas primaires : 3,32 € ht – 3,50 € ttc

Elle précise qu'un taux de tva de 5,5 % est désormais appliqué sur les tarifs des repas ce qui n'était pas le cas avant.

En fonction de ces informations, les membres du Conseil municipal décident de facturer les repas aux familles, à compter du 1^{er} septembre 2023, comme suit :

- 2,90 € pour les repas maternelles et 0,50 € pris en charge par la commune ;
- 3,00 € pour les repas primaires et 0,50 € pris en charge par la commune.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que cette décision sera transmise à la prochaine réunion de SIVOS.

PARTICIPATION COMMUNES FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE
ENFANTS HORS SIVOS
(2023-06-02)

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le SIVOS de la Vègre a délibéré en 2015 sur un montant journalier de 4,50 € par enfant sur la base de 4 jours par semaine, concernant les participations communales qui correspondent aux frais de fonctionnement des écoles et des cantines.

Ces participations sont demandées en deux temps, une première période de septembre à décembre et une deuxième période de janvier à juillet de l'année scolaire en cours.

Elles s'effectuent pour chaque commune au prorata du nombre d'enfants scolarisés dans la commune d'accueil et pour les enfants hors SIVOS, les participations sont divisées entre les trois communes membres du SIVOS.

Madame le Maire suggère aux membres du Conseil municipal de demander également une participation du même montant et dans les mêmes conditions aux communes hors SIVOS, n'ayant pas d'école, et dont les enfants sont scolarisés à l'école de Fontenay.

Les membres du Conseil municipal donnent un avis favorable à cette proposition et décident de demander une participation d'un montant de 4,50 € par enfant sur la base de 4 jours par semaine aux communes hors SIVOS ne disposant pas d'école et dont les enfants sont scolarisés à l'école de Fontenay sur Vègre.

DEVIS REFECTION SALLE CONSEIL MUNICIPAL
(2023-06-03)

Monsieur Fabien TOUCHARD, adjoint au Maire, présente les devis de l'entreprise Loué Décor concernant la réfection de la salle du Conseil municipal.

Il précise qu'un nouveau devis a été sollicité à l'entreprise pour le changement des dalles du plafond de la salle municipale qui inclut désormais la peinture de l'ossature :

- Peinture salle CM
 - Entreprise Loué Décor : 3 462,48 € TTC
- Remplacement dalles plafond et peinture ossature :
 - Entreprise Loué Décor : 1 309,68 € TTC

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité ces devis et autorisent Madame le Maire à les signer.

DEVIS ECLAIRAGE MAIRIE
(2023-06-04)

Monsieur Fabien TOUCHARD, adjoint au Maire, présente le devis de l'entreprise LEMAITRE SARL concernant le remplacement de l'éclairage de la salle du conseil municipal, du bureau du secrétariat et du bureau du Maire.

Il rappelle que lors de la dernière réunion, il a été suggéré de remplacer également l'éclairage de l'entrée mais que la commission bâtiment a finalement décidé de reporter ces travaux ultérieurement.

- Remplacement éclairage salle CM, bureau secrétariat et bureau du Maire :
 - Entreprise LEMAITRE SARL : 1 216,80 € TTC

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité ce devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

AVENIR SALLE DES FETES ACTUELLE
(2023-06-05)

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que des travaux doivent être effectués dans la salle des fêtes actuelle afin de répondre aux normes d'accessibilité imposées par les services de la DDT de la Sarthe ainsi qu'à celles de sécurité imposées par le SDIS.

Elle les informe que les membres de la commission projet salle des fêtes se sont réunis et souhaitent ne pas avoir à dépenser plus de 10 000 € de travaux pour une salle dont l'avenir est incertain. Elle précise que la totalité des travaux est à ce jour estimée à environ 40 000 €.

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commission du SDIS doit être saisie rapidement et qu'afin de répondre à la réglementation, il a fallu procéder au changement des blocs de sécurité. L'entreprise LEMAITRE est donc intervenue ce jour pour les remplacer pour un montant de 930,24 €.

Elle leur précise que l'installation d'un limiteur de bruit est également obligatoire.

Dans ces conditions, les membres du Conseil municipal décident d'enregistrer les demandes de location à venir mais souhaitent préciser aux habitants qu'il ne sera pas certain que la location puisse être assurée. Cela dépendra de la décision de la DDT de la Sarthe ainsi que de celle du SDIS.

Madame le Maire précise que les membres de la commission projet salle des fêtes ont évoqué la vente des bâtiments de la parcelle AA36 et ont émis l'hypothèse d'utiliser le bâtiment accolé à l'église pour y aménager une salle.

Affaires diverses

- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir reçu un courrier de remerciements de l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Chantenay Villedieu pour la subvention pour l'année 2023 qui leur a été versée ;
- Madame le Maire sollicite les membres de la commission Education-Vie associative pour fixer une date de réunion. Les membres de la commission Education-Vie associative se réuniront le 26 juin 2023 à 11h.

Fin de séance 22h10.

Monique LHOPITAL
Maire

A blue ink signature of Monique Lhopital, written over a circular official stamp of the commune of Chantenay-Villedieu.

Caroline HASCOET
Secrétaire de séance

A blue ink signature of Caroline Hascoet, written over a horizontal line.

